

**Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire**

Distr. : restreinte
3 mars 2026

Original : anglais

**Comité permanent
Quatre-vingt-quinzième réunion**

Mise à jour sur les opérations du HCR dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

La région Moyen-Orient et Afrique du Nord a continué à être aux prises avec l'instabilité en raison de conflits imbriqués, de difficultés politiques et de pressions économiques. Tandis que les mutations en République arabe syrienne ont permis à des millions de Syriens de rentrer dans leur pays, le déplacement dans la région est demeuré à des niveaux élevés. Fin 2025, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans la région s'élevait à 4,2 millions, et les déplacés internes étaient au nombre de 14,6 millions (contre 3,2 millions et 13 millions en 2024 respectivement).

À Gaza, la situation humanitaire est restée désespérée. Si la première phase du cessez-le-feu a permis des livraisons d'aide et des retours limités, les violations répétées ont provoqué des décès et des destructions considérables. De grandes zones de Gaza sont restées gravement endommagées, et les services essentiels ont fonctionné bien en-deçà de leur niveau d'avant le conflit. En Cisjordanie, l'intensification de la violence israélienne a déclenché des déplacements supplémentaires et a encore davantage compromis les perspectives de stabilité. Le long de la frontière libano-israélienne, l'instabilité a également persisté, malgré le cessez-le-feu entré en vigueur fin 2024. Les raids aériens israéliens se sont poursuivis tout au long de l'année 2025, provoquant des déplacements répétés. Les personnes déplacées dans les zones frontalières ont été dans l'incapacité de rentrer chez elles en raison de l'insécurité et des destructions, une situation qui devrait se poursuivre en 2026.

Situation en Syrie

Après 14 ans de conflit, la transition politique a entraîné des mutations importantes des espoirs des Syriens et de leurs intentions de rentrer dans leur pays. Fin 2025, selon les estimations du HCR, près d'1,3 million de Syriens étaient revenus de l'étranger et environ 1,9 million de déplacés internes étaient rentrés dans leurs régions d'origine respectives.

Malgré cette hausse, les Syriens demeurent l'une des populations déplacées les plus importantes à l'échelle mondiale : 3,8¹ millions de réfugiés étaient enregistrés dans les pays voisins et 7,1 millions de déplacés internes étaient recensés fin 2025.

Les tendances relatives aux retours reflètent un optimisme prudent chez les réfugiés. Les intentions de retour ont atteint un pic début 2025 mais ont décliné plus tard dans l'année ; 14 % des réfugiés interrogés en décembre 2025 avaient indiqué prévoir de se rapatrier

¹ Environ 700 000 réfugiés connus du HCR au Liban ne sont pas officiellement enregistrés et non inclus aux données.

dans les 12 mois à venir. De nombreux réfugiés semblent adopter une approche attentiste, car les conditions évoluent.

La transition politico-sécuritaire dans le pays s'est poursuivie, permettant à des centaines de milliers de déplacés internes de revenir dans leurs régions d'origine respectives. Toutefois, les régions du sud et côtières ont de nouveau été le théâtre de faits localisés de violence et d'insécurité, déclenchant de nouveaux déplacements, tandis que d'importantes confrontations militaires ont eu lieu dans le nord-est plus tôt cette année. Dans le même temps, Israël a mené des raids aériens partout dans le pays, ainsi que des incursions terrestres dans les gouvernorats de Qouneitra et Deraa, tandis que des résidents locaux ont été détenus.

Si les sanctions ont été allégées, le relèvement économique demeure limité par les destructions massives, le chômage élevé, l'accès limité aux services de base et la pauvreté généralisée. Selon les estimations, 16,6 millions de personnes ont toujours besoin d'aide : les investissements et le soutien internationaux continus sont ainsi essentiels.

Bien qu'à un niveau réduit par rapport à avant 2025, les risques en matière de protection subsistent, y compris la criminalité et la contamination à grande échelle aux engins explosifs. Les Syriens dotés de profils spécifiques, y compris certaines minorités, peuvent être particulièrement vulnérables.

Le HCR exhorte les États à faire respecter les droits des Syriens à demander l'asile et à accéder au territoire, ainsi qu'à continuer de soutenir les pays d'accueil, qui abritent généreusement les Syriens depuis des années. Il s'agit notamment, dans ce cadre, de chercher à alléger les pressions accrues sur le Liban, qui a reçu plus de 115 000 nouveaux arrivants syriens depuis décembre 2024, au moment où les familles fuyaient la reprise des hostilités dans les gouvernorats côtiers et centraux de la République arabe syrienne. Il est indispensable d'investir de manière continue dans les pays d'accueil et à l'intérieur de la République arabe syrienne pour veiller à ce que les retours demeurent librement consentis, éclairés et durables, et que les personnes rapatriées aient accès aux services de base. Le [cadre opérationnel 2025 pour le retour librement consenti des réfugiés et des déplacés internes syriens](#) (2025 Operational Framework for the Voluntary Return of Syrian Refugees and Internally Displaced Persons) présente des approches relatives à l'aide psychologique au rapatriement, au suivi de la protection et au soutien à la réintégration. Le [rapport](#) de décembre 2025 sur la mise en œuvre de ce cadre a souligné que des processus de retour axés sur la protection, éclairés et durables étaient nécessaires.

En République arabe syrienne, le HCR donne priorité à la protection, à l'abri, aux transports pour les rapatriements, aux interventions en espèce, aux produits de première nécessité et aux possibilités relatives aux moyens d'existence, tout en plaidant en faveur de l'inclusion dans les programmes de développement de plus long terme.

Au Liban et en Jordanie, les priorités 2026 du HCR sont axées sur le renforcement de la capacité des réfugiés à rechercher des solutions durables. Cela inclut l'appui aux rapatriements librement consentis, éclairés et dignes et la pérennisation de la protection essentielle, des services de base et de l'assistance critique pour les personnes qui restent déplacées, dans l'objectif de préserver leur dignité et d'accroître progressivement leur capacité à accéder aux solutions disponibles.

Le HCR continue à plaider pour le renforcement du dialogue entre la République arabe syrienne et les pays d'accueil ainsi que de leur capacité de préparation régionale.

Iraq

En Iraq, la transition progressive vers le relèvement rapide s'est poursuivie en 2025, bien que d'importantes difficultés humanitaires et de protection aient subsisté. La stabilité relative a permis de mieux répondre aux besoins des déplacés internes, estimés à 1 million, dont environ 102 000 qui restent dans 20 camps de la région du Kurdistan

iraquien ; nombre d'entre eux sont confrontés depuis longtemps à des obstacles tels que l'insécurité, le manque de moyens d'existence ou l'endommagement des infrastructures.

L'Iraq abrite plus de 3 472 000 réfugiés et demandeurs d'asile, en majorité Syriens, dont 70 % résident en milieu urbain et le reste dans neuf camps répartis dans la région du Kurdistan iraquien. En décembre 2025, 2 % des réfugiés syriens exprimaient une volonté de se rapatrier dans un délai de 12 mois. Au total, depuis décembre 2024, 7 000 réfugiés enregistrés sont rentrés dans leur pays. En 2026, les événements qui se déroulent dans le nord-est de la République arabe syrienne renforceront peut-être les intentions de rapatriement et pourraient entraîner de nouveaux mouvements de population de la République arabe syrienne vers l'Iraq.

Parmi les priorités du HCR pour 2026 : aider le Gouvernement à rendre plus robustes les cadres juridiques et politiques, assurer l'accès à la documentation et à l'assistance juridique, faire progresser l'inclusion des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les services nationaux, et faciliter les retours librement consentis des réfugiés syriens. Le HCR favorise les solutions durables pour les déplacés internes, y compris le retour librement consenti, la relocalisation dans d'autres communautés au sein du pays ou l'intégration locale dans des zones de déplacement.

Afrique du Nord

Fin 2025, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans la région s'établissait à 1,8 million, outre plus de 32 000 déplacés internes ; la plupart des personnes récemment enregistrées auprès du HCR étaient originaires du Soudan (81 %), du Mali (7 %) et du Soudan du Sud (3 %), 42 % d'entre elles étant par ailleurs des enfants.

Des mouvements secondaires de réfugiés et de demandeurs d'asile vers l'Afrique du Nord et à l'intérieur de celle-ci, ainsi qu'à travers la mer Méditerranée vers l'Europe, ont persisté avec constamment des pertes en vies humaines. Par rapport à 2024, les arrivées en Italie depuis la Libye se sont intensifiées de 38 %, tandis que les arrivées depuis la Tunisie ont chuté de plus de 75 %, les restrictions continuant d'influer sur les mouvements mixtes dans l'ensemble de la région. Les traversées vers l'Espagne à travers la mer Méditerranée ont augmenté de 4 %, tandis que les arrivées dans les îles Canaries ont baissé de 62 %.

Le HCR collabore avec les États et ses partenaires pour faire progresser l'approche axée sur les itinéraires en renforçant les réponses aux mouvements mixtes sensibles en matière de protection, en répondant aux besoins immédiats de protection et d'assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile en déplacement et en réduisant les voyages secondaires dangereux.

Fin 2025, la Libye abritait plus de 550 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 108 400 enregistrés auprès du HCR. La plupart d'entre eux étaient Soudanais (82 %), Érythréens (8 %) et Syriens (5 %). En 2025, plus de 1 600 personnes ont été relocalisées via le mécanisme de transit d'urgence au Rwanda, le corridor humanitaire vers l'Italie et la réinstallation et les voies complémentaires dans des pays tiers, tandis que plus de 400 syriens ont été soutenus dans leur retour en République arabe syrienne. En 2026, le HCR continuera à mener la réponse interinstitutionnelle pour les réfugiés soudanais et les communautés d'accueil et à faciliter le retour librement consenti et éclairé des Syriens.

La Tunisie abrite environ 7 800 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés auprès du HCR, la plupart provenant du Soudan (3 960), de République arabe syrienne (1 860) et de Somalie (450). Le HCR continue à plaider pour la reprise de l'enregistrement et de la détermination du statut de réfugié pour les nouveaux arrivants, ainsi que pour la création d'un système d'asile national.

En 2026, l'Organisation continuera à apporter un soutien essentiel aux plus vulnérables, leur fournissant notamment un accès aux soins de santé, des services juridiques, des abris temporaires et une assistance en espèces.

L'Égypte abrite plus d'1,1 million de réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés, pour la plupart Soudanais (76 %), Syriens (114 000) et Sud-soudanais (54 000). La population des réfugiés enregistrés a pratiquement quadruplé depuis mars 2023, faisant de l'Égypte le pays abritant le plus grand nombre de personnes fuyant la crise soudanaise. L'Égypte demeure également le pays recevant le plus grand nombre de demandes d'asile à l'échelle mondiale.

En 2026, le HCR continuera à appuyer le Gouvernement égyptien dans la mise en œuvre progressive de la loi sur l'asile et la transition vers un système d'asile dirigé au niveau national, mais aussi dans l'élargissement de l'inclusion dans les systèmes nationaux et la facilitation des retours librement consentis pour les Syriens. L'Organisation continuera également à co-diriger, avec le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement, le plan de réponse pour les réfugiés et la résilience en Égypte.

La Mauritanie abrite, selon les estimations, 309 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 184 300 enregistrés conjointement par le HCR et les autorités mauritaniennes. La majorité de ces personnes vivent dans la région de Hodh Chargui, dont environ 120 000 réfugiés maliens dans le camp de Mbera et plus de 170 000 personnes installées hors du camp. En 2026, le HCR continuera à accompagner le Gouvernement pour lui permettre de faire progresser l'autonomie des réfugiés et leur inclusion dans les systèmes nationaux financiers et d'éducation, de santé et de protection sociale tout en contribuant à la stabilité au Sahel. Il s'agira par exemple d'aider le Gouvernement à renforcer la coopération avec la communauté internationale afin de promouvoir le développement local et la cohésion sociale, de permettre à la fois aux réfugiés et aux communautés d'accueil de prospérer, et de réduire les risques liés aux déplacements futurs.

En Algérie, le HCR et ses partenaires ont continué à soutenir les réfugiés sahraouis dans les camps près de Tindouf. L'Organisation fournit par ailleurs de l'assistance à environ 12 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés dans le pays, tandis que le Gouvernement inclut les deux populations dans les services nationaux d'éducation et de santé. En 2026, le HCR continuera de renforcer la protection pour les réfugiés sahraouis dans les camps près de Tindouf et les réfugiés urbains, ainsi que de contribuer à faire progresser l'adoption d'un droit national sur les réfugiés et d'élargir les possibilités de moyens d'existence dans les camps, notamment les formations professionnelles.

Le HCR a enregistré près de 23 000 réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc, où il procède à l'enregistrement et à la détermination du statut de réfugié et fournit un soutien juridique, une assistance en espèces et des soins de santé aux plus vulnérables.

En 2026, l'Organisation continuera d'appuyer le système d'asile national et la protection et l'inclusion des réfugiés, en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration socio-économique. Il s'agira notamment d'améliorer l'accès des réfugiés à la documentation, à la protection sociale et à l'emploi. Le HCR renforcera également la protection et l'accès décentralisé à l'asile dans les pôles polyvalents, avec le soutien des Groupes de travail sur la protection.

Pays du Conseil de coopération du Golfe

Fin 2025, le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile dans les pays du Conseil de coopération du Golfe dépassait 14 400. La présence de réfugiés dans le CCG est régie par des réglementations sur les expatriés, à l'exception du Qatar. Le Gouvernement du Qatar a adopté une loi nationale sur l'asile (bien qu'elle ne soit pas encore entrée en vigueur), et le HCR continuera à aider le Gouvernement à rendre opérationnel son système d'asile.

Les efforts de mobilisation de ressources dans l'ensemble des pays du Conseil de coopération du Golfe avaient permis de lever 98 680 millions de dollars É.-U. en décembre 2025, dont 72 millions de sources publiques et 26,7 millions du secteur privé. En 2025, le HCR a entretenu des dialogues stratégiques de haut niveau avec le Koweït et

le Qatar, par l'intermédiaire desquels les deux Gouvernements ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une coopération humanitaire plus robuste, innovante et pérenne.

Yémen

Une décennie de conflit a fait de la crise au Yémen l'une des crises humanitaires et de protection les plus prolongées dans le monde. Les besoins ont continué de s'intensifier en 2025, 19,5 millions de personnes, c'est-à-dire près de la moitié de la population, ayant eu besoin d'une assistance humanitaire. Selon les projections, ce chiffre devrait atteindre 23,1 millions début 2026. Plus de 5 millions de personnes restent déplacés internes, tandis que le pays abrite 63 800 réfugiés et demandeurs d'asile, principalement originaires d'Éthiopie et de Somalie. Le Yémen demeure un important couloir de mouvement mixte, exposant les personnes, et en particulier les réfugiés et les demandeurs d'asile disposant de filets de sécurité limités, à des voyages dangereux, à des actes d'exploitation et à des risques sévères en matière de protection. Dans l'ensemble du pays, les préoccupations relatives à la protection sont généralisées, découlant des déplacements répétés, de la pauvreté et des obstacles à la documentation et aux services essentiels.

Si les Nations Unies demeurent engagées à rester et à fournir une assistance aux communautés au Yémen, les conditions opérationnelles dans les zones contrôlées par les autorités de facto à Sanaa se sont nettement détériorées. Les événements récents, y compris la détention de personnel ou l'entrée non-autorisée dans les locaux des Nations Unies, ont mis à rude épreuve l'intégrité opérationnelle et limité l'espace humanitaire. En outre, la confiscation de matériel d'information et de communication complique la gestion sécurisée des données humanitaires. Collectivement, ces perturbations ont entravé la capacité des Nations Unies à maintenir une présence constante et à remplir son mandat tout en satisfaisant aux normes essentielles de sécurité et de sûreté. Dans les zones dirigées par le gouvernement reconnu internationalement, les opérations humanitaires se poursuivent, bien que l'insécurité et le sous-financement sévère aient exigé une hiérarchisation stricte.

En 2026, le HCR poursuivra sa réponse axée sur la protection dans le cadre de son mandat, mettant l'accent sur l'assistance juridique, les documents d'état civil et le soutien aux personnes ayant des besoins particuliers. L'Organisation s'emploiera également à renforcer la coordination et le soutien auprès du leadership gouvernemental dans l'objectif de faire progresser l'inclusion et les solutions.

B. Progrès et défis par domaine d'impact en 2025 et plans actualisés pour 2026

Créer des environnements de protection favorables

En 2025, le HCR a enregistré plus de 428 000 personnes, ce qui représente une baisse de 32 % par rapport à 2024, même si c'est 30 % de plus qu'en 2023. La plupart des nouveaux enregistrements ont eu lieu en Égypte (300 000), où un système de rendez-vous en ligne lancé en août 2024 a été mis à jour en novembre 2025 pour une efficacité accrue.

Dans l'ensemble de la région, le HCR continue à s'appuyer sur la détermination du statut de réfugié à titre d'outil stratégique pour renforcer l'accès à la protection et aux droits, accélérer le traitement des dossiers de personnes vulnérables, augmenter l'efficacité et protéger l'intégrité et l'équité du processus. Pour renforcer les cadres de protection juridiques et politiques, le HCR coopèrera avec ses homologues nationaux pour permettre aux autorités de développer leurs capacités relatives au droit et à la protection des réfugiés internationaux, notamment en proposant un atelier régional mené en partenariat avec l'Institut international de droit humanitaire de San Remo.

En 2026, le HCR continuera à aider les pays à mettre au point une législation nationale sur l'asile et à effectuer la transition vers les systèmes d'asile nationaux, y compris en

Afrique du Nord, où le renforcement des systèmes d’asile est essentiel pour garantir la protection le long des itinéraires dans le contexte des mouvements mixtes. L’Organisation soutiendra par ailleurs les décideurs en matière d’asile en fournissant des orientations-pays objectives et à jour, notamment de nouvelles orientations-pays sur les retours vers la République arabe syrienne mettant en avant les risques émergents en matière de protection.

Les efforts visant à combattre l’apatridie seront axés sur l’assistance juridique, le soutien à la documentation, le renforcement des capacités et le plaidoyer. Le Koweït, le Liban, le Maroc et la République arabe syrienne seront prioritaires au titre du Plan stratégique sur l’apatridie de 2026, dans l’objectif d’améliorer l’accès à l’enregistrement des naissances et aux documents nationaux et de lutter contre la discrimination dans les lois sur la nationalité.

Réaliser les droits dans des environnements sûrs

La Ligue des États arabes a prorogé indéfiniment la [Stratégie arabe pour la protection des enfants en situation d’asile dans la région arabe](#) (Arab strategy for the protection of children in asylum contexts in the Arab region), réaffirmant l’engagement des États membres envers les droits des enfants et la protection des enfants déplacés. En 2026, le HCR fera progresser ces droits via des partenariats stratégiques, s’axant sur le renforcement des systèmes nationaux et l’élargissement de l’inclusion aux services de protection de l’enfance. L’Organisation contribuera également à lever les obstacles à l’éducation pour les enfants déplacés de force ou apatrides, plaidant pour des politiques inclusives et pour le renforcement des systèmes éducatifs nationaux.

Les ressources étant en déclin, les efforts pour lutter contre la violence de genre seront prioritaires par rapport à la prévention et à l’atténuation des risques. La stigmatisation, les inégalités de genre et les obstacles juridiques et administratifs continuent d’entraver la divulgation sûre et l’accès opportun aux services pour les victimes. En 2026, la programmation dans ce domaine demeurera une priorité, en cherchant avant tout à améliorer la gestion des dossiers, à développer la capacité technique des organisations nationales et à faire en sorte que les survivants puissent accéder à des normes de soin minimales.

Responsabiliser les communautés et assurer l’égalité des sexes

Le HCR demeure engagé à améliorer la cohésion sociale et à veiller à une participation significative des personnes déplacées de force ou apatrides et d’autres populations affectées à la prise des décisions affectant leurs vies.

En 2026, le HCR renforcera la responsabilisation, la participation et la redevabilité des communautés par l’intermédiaire du déploiement d’une boîte à outils sur la communication et la transparence qui standardise la communication bidirectionnelle accessible et inclusive avec les communautés touchées. L’Organisation appuiera également les opérations de transition vers l’outil participatif numérique mondial afin de mieux recueillir et utiliser les retours d’information communautaires dans la programmation axée sur les preuves.

Via le réseau communautaire de protection, elle fera progresser le leadership communautaire et la coordination avec les organisations communautaires. Elle soutiendra par ailleurs la cartographie des organisations communautaires et s’emploiera à renforcer la localisation et la protection communautaire.

Dans l’ensemble de la région, les opérations développent les initiatives qui renforcent la protection et la redevabilité communautaires. En République arabe syrienne, le HCR met à niveau la plate-forme « Syria is Home » qui fournit aux réfugiés des informations opportunes dans le temps pour leur permettre de prendre des décisions éclairées sur le rapatriement. En Iraq, la porte d’entrée numérique lancée en décembre 2025 représentera un outil clé pour communiquer directement avec le HCR et obtenir des informations. Des

efforts similaires, y compris le développement des plate-formes numériques, des mécanismes de sensibilisation et des canaux de feedback, sont en cours, avec une attention particulière prêtée à l'âge, au genre, au handicap et à d'autres facteurs, afin d'assurer l'accès inclusif et la participation significative pour tous.

Trouver des solutions

En 2025, le HCR a présenté les cas de 7 357 personnes de la région pour la réinstallation, ce qui représente une baisse de 72 % par rapport à 2024, reflétant un changement des priorités politiques. De la même manière, des niveaux bas sont attendus en 2026, se traduisant par des opportunités limitées pour les réfugiés. Le HCR continuera de renforcer les systèmes d'identification pour veiller à ce que les plus vulnérables soient prioritaires, et intensifiera le contrôle et la redevabilité pour garantir le processus.

L'Organisation utilisera également les connaissances améliorées sur les populations réfugiées issues de la cartographie des compétences menée au cours des dernières années depuis les pays du Conseil de coopération du Golfe et l'Afrique du Nord pour plaider pour l'élargissement des options de voies qualifiées, et s'appuiera sur son partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations pour renforcer l'accès à des voies alternatives sûres et légales. Toutefois, de telles possibilités demeurent limitées, et de nombreux programmes ne sont encore qu'en phase pilote provisoire.

C. Informations financières

En octobre 2025, lors de sa soixante-seizième session plénière, le Comité exécutif a approuvé le budget de 2026 évalué à 1 628,4 millions de dollars É.-U. pour la région. Ce chiffre est inférieur au budget initial de 2025 évalué à 2 122,3 millions de dollars É.-U., ce qui représente une diminution de 23 % due à une baisse mondiale des budgets. La répartition des besoins en 2026 par domaine d'impact se présente ainsi qu'il suit : « répondre : réaliser les droits dans des environnements sûrs », 756 millions de dollars É.-U. ; « protéger : créer des environnements de protection favorables », 273 millions de dollars É.-U. ; « responsabiliser : responsabiliser les communautés et assurer l'égalité des sexes », 226 millions de dollars É.-U. ; et « résoudre : trouver des solutions », 373 millions de dollars É.-U. Au 31 janvier 2026, les besoins de la région étaient financés à 18 %, en tenant compte de l'allocation indicative des contributions non affectées à une utilisation spécifique et affectées de manière douce à une utilisation spécifique.